



Forstman

||||||||||||| N° 52
septembre / octobre 2012

SOMMAIRE

Page Sujet

01 Election des représentants du personnel au Conseil d'Administration des P&T

04 Editoriel 2007-2012 le bilan d'une équipe

06 Les candidats du Syndicat des P&T

08 Editoriel 2007-2012 le bilan d'une équipe (suite)

09 L'enjeu de l'élection

10 Association des Salariés de l'Entreprise des postes et télécommunications



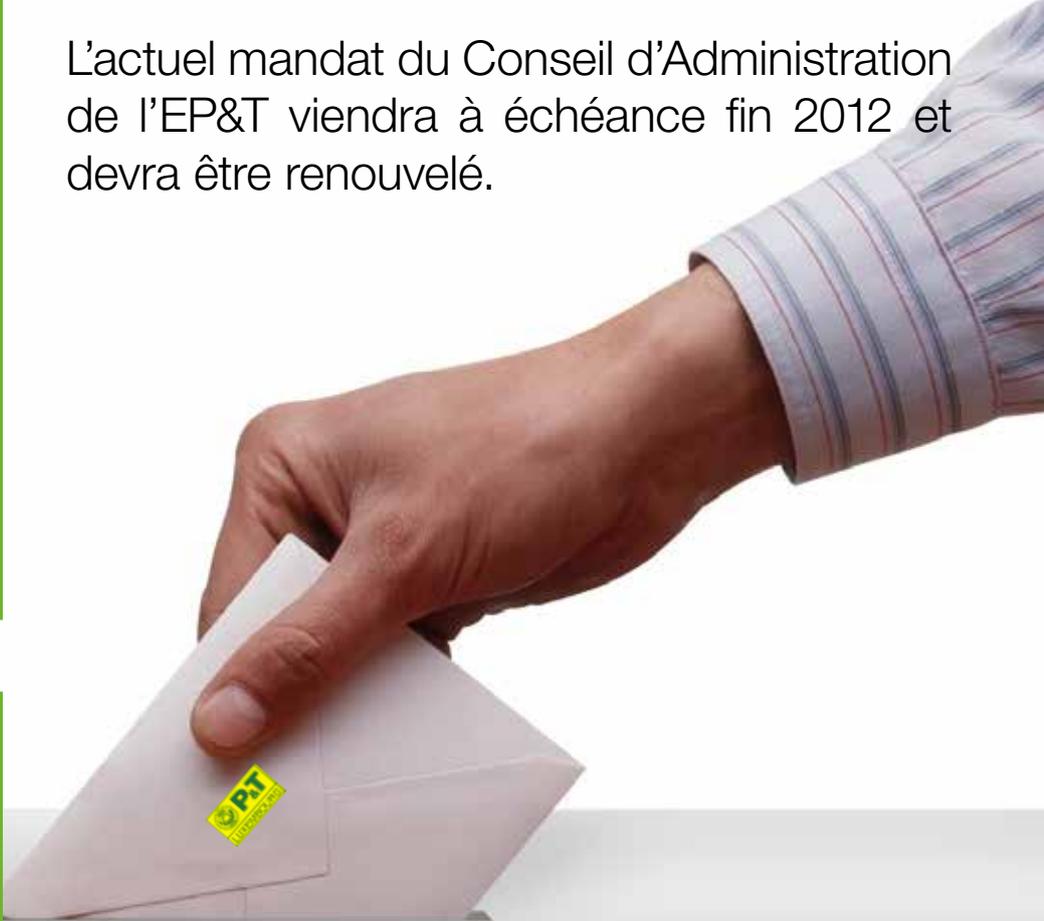
25 septembre 2012

Election des représentants du personnel au Conseil d'Administration des P&T

L'actuel mandat du Conseil d'Administration de l'EP&T viendra à échéance fin 2012 et devra être renouvelé.

Impressum

Rédaction: Syndicat des P&T
Layout et printmanagement:
CaspARTmedia Esch/Alzette
Apparition: Trimestriel (4 fois par an)
Quantité d'imprimé: 2.500 exemplaires



Election des représentants du personnel au Conseil d'Administration des P&T



Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'Entreprise et contrôle la gestion du Comité de Direction.

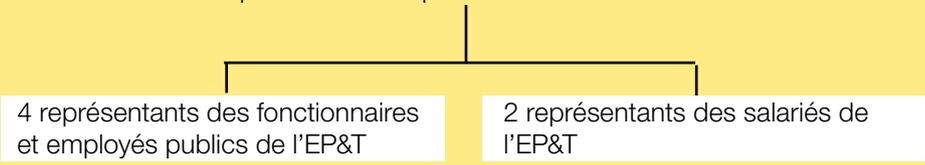
Dans ce cadre, il définit

- la politique tarifaire générale,
- autorise les indemnités, primes, suppléments de rémunération et autres avantages concédés au personnel
- approuve, entre autres,
 - le budget annuel, les comptes annuels, l'affectation du bénéfice,
 - l'organigramme et l'effectif du personnel,
 - la constitution de sociétés filiales,
 - la prise de participations dans des sociétés publiques ou privées ou la cession de participations dans ces sociétés, etc.

Il est en droit de demander au Comité de Direction tout document et tout renseignement, de procéder à toute vérification nécessaire à l'exercice de ses attributions et de demander des propositions sur les matières dont il a à délibérer.

Le Conseil d'Administration se compose de 16 membres dont

- 8 représentants de l'Etat,
- 2 représentants des usagers, et
- 6 représentants du personnel de l'EP&T.



Les 4 représentants du personnel de **droit public** sont élus au suffrage universel par tous les fonctionnaires et employés de l'Entreprise. Les 2 représentants des salariés ne sont pas directement élus par les agents de droit privé mais sont désignés par la délégation des salariés.

Il s'ensuit que dans les prochains jours, uniquement tous les fonctionnaires et employés publics de l'Entreprise des P&T seront appelés à élire leurs 4 représentants au Conseil d'Administration des P&T pour une nouvelle période 2013-2017.

Le vote se fera par correspondance et au scrutin de liste. Chaque électeur disposera de 8 suffrages (ou voix) et pourra attribuer 1 à 2 voix aux candidats de son choix, jusqu'à concurrence des 8 voix dont il dispose.

L'électeur qui remplit le cercle de la case placée en tête d'une liste, ou qui inscrit une croix (+ ou x), attribue une voix à chacun des candidats de cette liste.

Les bulletins de vote vous seront adressés à votre domicile privé et devront être retournés jusqu'au

mardi 25 septembre 2012 au plus tard
(le timbre à date du bureau expéditeur faisant foi)

**Les huit candidats du Syndicat des P&T vous sont présentés ci-après;
ils associent disponibilité, compétence, détermination et expérience.**

Leur seul but : **défendre**

- **vos** **avenir,**
- **vos** **droits acquis,**
- **l'avenir d'une entreprise publique autonome des P&T et s'opposer à toute privatisation de l'Entreprise des P&T et s'opposer à toute privatisation de l'Entreprise des P&T**

Voilà pourquoi

**Votez les candidats
du SYNDICAT des P&T**

Editorial 2007-2012

le bilan d'une équipe



Le Président
Jean-Marie Heyder

Le mandat de cinq ans pour les administrateurs du Conseil d'Administration de l'EP&T vient à terme le 31 décembre 2012. Au nom de l'équipe constituée par Gilbert Goergen, Eugène Kirsch, Raymond Hencks et Jean-Marie Heyder, représentants du Syndicat des P&T, qui défendent les intérêts de tous les « postiers », aussi bien du statut public que du statut privé, je me permets de dresser ci-après un bilan, certes non-exhaustif compte tenu de la diversité des sujets traités au CA, mais néanmoins un bilan traitant des sujets en lien direct avec le personnel de l'EP&T.

Avant ce bilan, je tiens d'abord à remercier chaleureusement notre collègue Raymond Hencks, père fondateur du Syndicat des P&T, pour son travail accompli dans l'intérêt du Syndicat des P&T et de ses membres.

Fort de son expérience acquise au sein du CESE, CES, CFEP, CGFP, AGC, ACPT, etc., et doté d'une plume à l'aisance rédactionnelle exceptionnelle, il est une pièce maîtresse du Syndicat des P&T qu'il sera difficile à remplacer en raison du choix délibéré de Raymond de ne pas briguer un nouveau mandat.

En avant propos, je profite également de rappeler brièvement les valeurs fondamentales défendues par le Syndicat des P&T englobant ses huit organisations professionnelles et inscrites dans sa charte de gouvernance comme suit :

- défendre les intérêts des agents de l'Entreprise ;
- promouvoir la solidarité et l'union de tous les agents des P&T ;
- maintenir et consolider l'unité des secteurs d'activités postales, financières postales et de télécommunications dans une seule et même entreprise publique ;
- maintenir et développer la mission de service publique des P&T

Recrutements et promotions

Depuis quelques années l'EPT recrute annuellement environ 130 agents pour remplacer les départs et pour pourvoir aux nouveaux postes autorisés par le Conseil d'Administration. En 2002, les agents de droit public étaient au nombre de 2.028 et ceux de droit privé de 840.

Dix ans plus tard, cette situation a évolué, bien que les agents de droit public au nombre de 1.808 soient encore majoritaires; le nombre de salariés a progressé rapidement pour atteindre 1.133 fin 2011.

Confronté à cette situation, et afin d'éviter de substantiels désavantages pour le futur développement des carrières des fonctionnaires, le Syndicat des P&T a fait approuver par le Conseil d'Administration des effectifs théoriques fixes pour les carrières des fonctionnaires servant de base pour le calcul des promotions des cadres fermés. Ainsi, le blocage et la réduction du nombre de promotions des agents concernés ont pu être évités.

Au-delà, le Syndicat des P&T a récemment relancé le débat en vue d'une diminution progressive des effectifs de sous-traitance, estimés à quelque 300 agents. Les arguments mis en avant par le Syndicat des P&T sont:

- le coût de la sous-traitance supérieur au coût du personnel propre à l'EPT ;
- la perte du savoir-faire de l'entreprise pour la réalisation, la maintenance et le dépannage des installations ;
- le risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs de main d'œuvre externes.

La revendication réitérée du Syndicat des P&T, de créer un centre d'apprentissage et de formation (Techniker-Léierbud) auprès de l'EPT, a finalement imposé au management de l'EPT la mise en place d'un groupe de rédaction composé de 3 représentants de l'EPT et de 3 représentants du personnel. L'objectif de ce groupe est de finaliser dans les prochaines semaines un rapport circonstancié destiné au CD et au CA pour décision finale.

La participation au bénéfice et l'évaluation

A l'initiative du Syndicat des P&T, une prime de participation au bénéfice est versée depuis 1995 aux agents de l'entreprise.

Au stade actuel cette prime est garantie jusqu'en 2013 et devra, sur initiative du Syndicat des P&T, être renégociée pour les exercices suivants.

L'enveloppe budgétaire de cette participation correspondait initialement à 6% du bénéfice après impôts. Par prudence et par anticipation de l'effet causé par une probable diminution du résultat financier de l'EP&T, le Syndicat des P&T a renégocié en 2001 avec le Conseil d'Administration la définition de l'enveloppe initiale. Ainsi, depuis 2001, l'enveloppe est établie par le maintien du taux de 6%, tout en bénéficiant du lissage lié à la moyenne arithmétique des résultats (après impôts) des cinq derniers exercices.

De plus, suite aux accords conclus sur le dossier stratégique T01 «convergence fixe et mobile» de l'agenda 2012, le résultat de la « NEWCO » sera pris en considération dans le calcul de l'enveloppe de la participation au bénéfice à distribuer à partir de 2013 suite aux évaluations relatives à 2012.

Soucieux également de l'amélioration du système d'évaluation, le Syndicat des P&T avait soutenu les quelques adaptations mineures nécessaires, dont l'introduction de demi-notes et l'extension de l'échelle de notation de 1 à 6, introduites au début des années 2000.

En revanche, le Syndicat des P&T s'était farouchement opposé aux initiatives fantaisistes et farfelues insufflées par un consultant externe souhaitant introduire une notation d'évaluation jusqu'à 800 points.

Ainsi, les piliers de base du système d'évaluation avaient été maintenus en termes de :

- maintien d'un questionnaire unique pour tous les agents de l'EP&T, de la carrière inférieure à la carrière universitaire, salarié y inclus ;
- notation sur une échelle de 1-6 ;
- limitation du nombre de critères définissant l'analyse de la pratique professionnelle.

En 2012, le Syndicat des P&T a été forcé de demander un avis juridique concernant la légalité de l'évaluation des agents de droit public de l'EPT affectés à la NewCo par des salariés de cette filiale. Ledit avis conclut qu'une telle évaluation par des agents de droit privé de la Newco n'est pas compatible avec le Statut du fonctionnaire. Le Syndicat des P&T a remis gracieusement le document avec ses conclusions au management à toutes fins utiles.



**une équipe
dynamique
et
expérimentée**

Les candidats du Syndicat des P&T face aux grands défis

Alain BACH



Membre du Comité du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Techniciens de l'Entreprise des P.et T.

Patrick CLESSE



Membre du Comité du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Employés Publics

Italo GAROFOLI



Membre du Comité du Syndicat des P&T
Secrétaire de l'Association des Cadres de l'Entreprise des P.et T.

Gilbert GOERGEN



Membre sortant du Conseil d'Administration
Secrétaire général du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Agents Techniques de l'Entreprise des P.et T.
Membre du groupe organisationnel du système d'évaluation

au Conseil d'Administration des P&T qui nous attendent :

Jean-Marie HEYDER



Membre sortant du Conseil d'Administration
Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Ingénieurs Ind. et
Ingénieurs Tech. de l'Entreprise des P.et T.
Membre de la commission disciplinaire
Membre du groupe organisationnel
du système d'évaluation

Eugène KIRSCH



Membre sortant du Conseil d'Administration
Vice-Président du Syndicat des P&T
Président de la Bréifdréeschgewerkschaft
Membre du groupe organisationnel
du système d'évaluation

Claude MAGAR



Membre du Comité du Syndicat des P&T
Secrétaire général de l'Association des
Ingénieurs Ind. et Ingénieurs Tech. de
l'Entreprise des P.et T.

Claude RUCKERT



Secrétaire adjoint du Syndicat des P&T
Président de l'Association des
Expéditionnaires et Commis des P.et T.

suite

Editorial 2007-2012

le bilan d'une équipe

Les modifications de la loi organique de l'EPT en 2007 et 2011

Dans l'intérêt collectif du personnel des P&T, toute initiative de modification engagée par le Conseil d'Administration ou le Ministre de tutelle pour changer la loi portant création de l'entreprise déclenche immédiatement le plan «bison futé» interne du Syndicat des P&T à son niveau rouge.

Il s'agit dès lors pour le Syndicat des P&T de vérifier minutieusement et laborieusement les textes d'avant-projet ou de projet de loi y relatif pour s'assurer que :

- les droits acquis du personnel ne soient pas lésés ;
- les accords conclus soient respectés (loi de 2011 fixant les conditions et modalités de l'affectation des agents de l'EP&T à la NEWCO) ;
- le statut de l'EPT en tant que établissement public reste inchangé et que l'Etat reste actionnaire unique.

L'idée d'une privatisation de l'EP&T, et avant tout du secteur des télécommunications, n'est pas un phénomène nouveau.

Depuis des années, pour des industriels et des opérateurs privés de tous poils, l'entreprise publique constitue une barrière insupportable à leurs ambitions capitalistes, ceci d'autant plus que le marché des télécommunications est l'un des rares secteurs à connaître depuis des années un fort développement, et continue d'offrir des taux de profits élevés.

Dans cet ordre d'idées, certaines organisations patronales, voire même des milieux politiques, ne cessent de demander la privatisation de l'EP&T, et par là, également l'abolition du statut de droit public de ses agents !

Or, l'introduction d'intérêts privés, même minoritaires dans la gestion de l'EP&T aurait pour conséquence que les activités de service public seraient encore plus délaissées et réduites à un simple produit commercial,... donc, priorité absolue au plus grand bénéfice possible.

Une telle situation ne manquerait pas d'affecter :

- le statut et les droits acquis du personnel ;
- l'emploi avec des licenciements « pour raisons économiques » ;
- les conditions de travail (flexibilité, précarité) ;
- les salaires (réduction de la masse salariale au nom de la compétitivité).

Grâce à la détermination du Syndicat, et grâce à la compétence du personnel, qui a fourni la preuve qu'une entreprise publique peut être très efficace et compétitive, une privatisation a, jusqu'ici, pu être évitée.

Le Syndicat des P&T reste formellement opposé à toute privatisation des P&T et continuera de lutter pour le maintien d'une Entreprise publique autonome.

L'Unité des P&T doit être sauvegardée

Le Syndicat des P&T s'oppose à toute tentative de scission des métiers de la poste, des services financiers postaux, et des télécommunications dans des entités distinctes.

Même si le secteur postal ne peut pas se prévaloir d'une rentabilité économique aussi favorable que les télécommunications ou, à un moindre degré les services financiers postaux, il existent de nombreuses synergies entre ces trois secteurs qui apportent à l'EP&T des plus-values et avantages concurrentiels substantiels.

Le réseau de vente postal constitue un point d'appui à la vente des produits télécoms et des services financiers postaux indispensable. Par un éclatement des P&T les télécommunications deviendront la victime toute trouvée des fanatiques de la privatisation.

Le réseau de vente doit donc être sauvegardé

Dans cet ordre d'idées le Syndicat a proposé que le projet de loi sur les services postaux retienne que : le prestataire du Service Universel (donc l'EP&T) doit mettre à la disposition des utilisateurs un réseau d'au moins 100 locaux répartis à travers le territoire national dans lesquels les utilisateurs auront accès aux services postaux. Au moins 60% de ces locaux doivent être exploités en régie propre par le prestataire du Service Universel

Le Président
Jean-Marie Heyder

L'Enjeu de l'élection :

L'une des premières missions du nouveau Conseil d'Administration sera de définir



une nouvelle vision stratégique pour les P&T

Il est indispensable qu'une entreprise de l'envergure des P&T dispose d'un plan d'orientation stratégique définissant les grandes axes de la gestion à moyen terme de l'Entreprise en tant que telle, et du groupe EP&T (maison-mère et filiales).

Comme l'actuel plan stratégique (Agenda 2008-2012) expirera fin 2012, l'Entreprise va donc, dans les prochains mois, définir sa nouvelle stratégie.

La performance financière de l'EP&T, prise dans son ensemble est, jusqu'à ce jour, restée excellente, ceci grâce surtout à la compétence et aux efforts des agents des P&T à tous les niveaux, qui, malgré des contraintes et des conditions de travail qui génèrent de plus en plus de stress, se sont toujours identifiés de manière exemplaire avec la démarche de l'Entreprise.

On ne saurait évidemment ignorer les défis qui dans un marché totalement ouvert à la concurrence, notamment les risques pour l'EP&T de pertes de parts de marché et de chiffre d'affaires dans les télécommunications, ainsi

que la baisse annuelle du volume du courrier au niveau postal, due à la libéralisation des services postaux et à des produits de substitution, notamment le courrier électronique.

Pour affronter ces risques, le Comité de Direction s'est, pendant les dernières années, trop acharné sur une baisse inconsidérée des coûts, notamment par des réductions de l'effectif du personnel, une dégradation des conditions de travail et des rémunérations notamment en recrutant massivement en dehors du statut général de la fonction publique, avec, des fois, des salaires de misère fixés selon l'humeur du jour du Comité de Direction.

S'y ajoutent des activités propres à l'EP&T transférées dans ses filiales ou confiées à des sous-traitants.

Le résultat en est une baisse significative de la qualité de service et de plus en plus de clients mécontents.

Les représentants du personnel dans le Conseil d'Administration seront donc appelés à veiller à un équilibre harmonieux entre l'économique et le social, entre les attributions commerciales et les obligations de service public et la satisfaction des clients..



Pour le Syndicat des P&T et ses représentants au Conseil d'Administration le nouvel Agenda sera l'occasion:

- de consolider le statut d'entreprise publique autonome ;
- de maintenir l'unité des secteurs postaux, financiers postaux
- et de télécommunications dans une seule entreprise publique ;
- d'assurer de bonnes conditions de travail aux agents de l'Entreprise;
- de promouvoir la qualité de service assurée par des agents de l'entreprise

La paix sociale est à ce prix

Voilà pourquoi le personnel a besoin de représentants compétents et expérimentés

Association des Salariés de l'Entreprise des Postes et Télécommunications

Les représentants des salariés au Conseil d'Administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications

A fin juin 2012, l'ensemble des employés de statut « Salariés » représentait près de 38% de tout le personnel de l'Entreprise des P&T.



En étroite collaboration avec l'ensemble des associations regroupées au sein du Syndicat des P&T, l'ASEPT (Association des Salariés des Postes et Télécommunications) concentre son action à la sauvegarde des intérêts de tous les salariés de l'Entreprise des P&T.

L'idée forte portée par l'ASEPT est de proposer une démarche permettant aux salariés de l'Entreprise des P&T d'obtenir un STATUT PUBLIC UNIQUE, en harmonie avec celui des fonctionnaires et des employés de l'état :

« Le Statut de l'Agent des P&T ».

D'autres entreprises luxembourgeoises ont réussi ce défi (BCEE ; BCL ...).

Au côté du Syndicat des P&T, l'ASEPT poursuit ses efforts dans l'élaboration du dossier du

« Statut de l'Agent des P&T ».

L'aboutissement d'une telle approche permettra, au sein de l'Entreprise des P&T, de :

- Maintenir les acquis sociaux et culturels
- Soutenir l'évolution des carrières et des rémunérations (adapter les parties variables)
- Favoriser la reconnaissance des mérites
- Renforcer la motivation de tout le personnel
- Mettre en place un système de pension équilibré.

Soutenons et engageons-nous pour le « Statut de l'Agent des P&T »

Parmi les 6 membres représentant le personnel au Conseil d'Administration de l'Entreprise des P&T, les 2 représentants des salariés seront élus de manière indirecte par les 17 membres de la Délégation des Salariés.

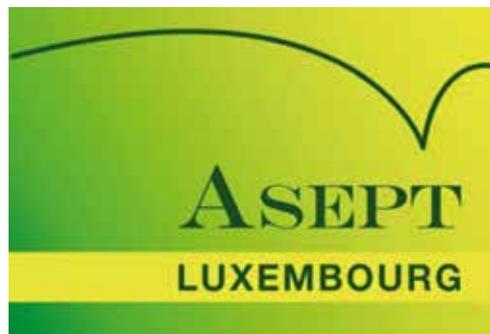
Celle-ci est composée de membres de :

- **Syndicat des P&T - A.S.E.P.T.**
- **L.C.G.B.**
- **O.G.B.L..**



Pour le Statut de l'Agent des P&T

Les quatre candidats de la liste de l'ASEPT
vous sont présentés ci-après.



Pierrot COLLING



Patricia DANY



Patrick MEYER



Denis WEDEUX





Claude MAGGAR, Alain BACH, Patrick CLESSE, Jean-Marie HEYDER, Eugène KIRSCH, Gilbert GOERGEN, Italo GAROFOLI, Claude RUCKERT

Luxembourg-Gare

Port payé

P/S 409